

COLLOQUE DE RESTITUTION



CHAIRE MASTER Droit de la consommation

Fondation



L'obligation de réparation des biens de consommation issue de la directive 2024/1799

Rapport de la Chaire Droit de la consommation présenté à
Isabelle Pérignon (Commission européenne) et Philippe Guillermin (DGCCRF)

Lundi 15 décembre 2025 - 9h-16h

Université Paris Nanterre

Salle des conférences - Bâtiment Max Weber, Université Paris Nanterre
200 Av. de la République, 92000 Nanterre - **Accès** : Nanterre-Université / RER A - Train Ligne L

Inscription obligatoire : <https://tinyurl.com/mv5mpzmd>

Contact : chaire-droitdelaconsummation@cyu.fr - **Suivez-nous sur les réseaux :**  



ARPP
autorité de
régulation professionnelle
de la publicité



FEVAD
fédération e-commerce
et vente à distance
www.fevad.com



**la médiation
des communications
électroniques**

FNAC DARTY

FCA
Fédération du Commerce
Coopératif et Associatif



AMF
AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

 **Fondation**
CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

 **LEJEP**
laboratoire d'études
juridiques et politiques

 **Cedace**
Centre de droit et de l'affaire
et du commerce économique

Lextenso

PROGRAMME

9h Accueil café

9h30 Mots d'accueil par **Christel Bériot**, directrice générale de CY Fondation, **Sabine Boussard**, directrice UFR DSP, Université Paris Nanterre, **Anne-Sophie Choné-Grimaldi** et **Sylvain Jobert**, directeurs du CEDCACE

Propos introductifs par **Carole Aubert de Vincelles**, professeure, CY Paris Cergy Université, directrice de la Chaire Droit de la consommation et **Natacha Sauphanor-Brouillaud**, professeure, Université Paris Nanterre, co-directrice de la Chaire Droit de la consommation

9h50 La politique européenne de protection des consommateurs au service de l'environnement par **Isabelle Pérignon**, Cheffe de la direction consommateurs (JUST.B), Commission européenne

MATINÉE - L'OBLIGATION LÉGALE DE RÉPARATION

10h15 Avant-propos par **Grégoire Leray**, professeur, Université de Côte d'Azur

10h30 Table ronde 1 : Les débiteurs de l'obligation légale de réparation, sous la présidence de **Carole Aubert de Vincelles**

Marc Lolivier, délégué général, FEVAD - **Alain Souilleaux**, directeur juridique, FCA

Philippe Guillermin, chef du bureau droit de la consommation, DGCCRF - **Isabelle Pérignon**, Cheffe de la direction consommateurs (JUST.B), Commission européenne

11h30 Table ronde 2 : Le prix raisonnable de la réparation, sous la présidence de **Garance Cattalano**, professeure, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et **Gaël Chantepie**, professeur, Université de Lille

Régis Koenig, directeur réparation et durabilité, FNAC DARTY - **Marie-Amandine Stévenin**, présidente, UFC-Que Choisir

Philippe Guillermin, chef du bureau droit de la consommation, DGCCRF - **Isabelle Pérignon**, Cheffe de la direction consommateurs (JUST.B), Commission européenne

12h15 Table ronde 3 : L'articulation de l'obligation de réparation et des entraves à la réparation, sous la présidence de **Carole Aubert de Vincelles**

Sébastien Raimond, Maître de conférences, Université Paris Nanterre - **Alain Souilleaux**, directeur juridique, FCA - **Marie-Amandine Stévenin**, présidente, UFC-Que Choisir

Philippe Guillermin, chef du bureau droit de la consommation, DGCCRF

12h45 Cocktail déjeunatoire

APRÈS-MIDI - LES GARANTIES LIÉES À LA RÉPARATION

14h Table ronde 4 : Les garanties commerciales, sous la présidence de **Victoire Lasbordes-de Virville**, Maître de conférences HDR, Université Paris Saclay et **Natacha Sauphanor-Brouillaud** **Sonia Contim**, responsable juridique BtoC, FNAC-DARTY - **Alain Souilleaux**, directeur juridique, FCA - **Bianca Schulz**, responsable du Centre européen des consommateurs France **Philippe Guillermin**, chef du bureau droit de la consommation, DGCCRF

15h Table ronde 5 : La garantie légale, sous la présidence de **Victoire Lasbordes-de Virville**, Maître de conférences HDR, Université Paris Saclay et **Natacha Sauphanor-Brouillaud** **Sonia Contim**, responsable juridique BtoC, FNAC-DARTY - **Alain Souilleaux**, directeur juridique, FCA - **Bianca Schulz**, responsable du Centre européen des consommateurs France **Philippe Guillermin**, chef du bureau droit de la consommation, DGCCRF

16h Fin de colloque

La Chaire Droit de la consommation a consacré son deuxième travail de recherche à l'obligation de réparation des biens de consommation. Ce rapport analyse la pertinence de cette obligation juridico-économique à l'aune de la directive (UE) 2024/1799 du 13 juin 2024 « établissant des règles communes visant à promouvoir la réparation des biens et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et les directives (UE) 2019/771 et (UE) 2020/1828 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) ». À l'occasion de son colloque de restitution du 15 décembre 2025, la Chaire présentera et discutera ses propositions (transposition de la directive, résolution des difficultés d'articulation de la directive avec les textes existants etc.), en présence d'Isabelle Pérignon, en charge de la politique des consommateurs à la DG Justice de la Commission européenne et de Philippe Guillermin, chef du bureau droit de la consommation de la DGCCRF.

À l'heure où l'Union européenne affirme son ambition de promouvoir une « trajectoire de croissance circulaire », la réparation des produits de consommation s'impose comme un levier juridique et économique essentiel. Cette orientation législative fait suite à un constat : la réparation d'un bien est généralement plus vertueuse que son remplacement, notamment du point de vue écologique et économique. Dès lors, en l'absence de filière mature de la réparation, son avenir suppose une mutation structurelle : elle ne pourra se développer qu'à la condition d'être économiquement valorisée, et socialement perçue comme un critère de qualité. Privilégier la réparation ne relève donc pas d'un simple bon sens écologique. Il s'agit d'un choix juridique et économique structuré, visant à prolonger la vie des produits, réduire la pression sur les ressources naturelles, limiter les volumes de déchets, et responsabiliser l'ensemble des acteurs. Ce choix, assumé dans la directive 2024/1799 instaurant un nouveau droit à la réparation, n'est pas sans poser de difficultés d'articulations avec les obligations existantes pesant sur les acteurs économiques.

Rédigé par des universitaires d'horizons divers, ce rapport est le fruit d'un travail collectif et d'une réflexion commune construite au sein de la Chaire Droit de la consommation réunissant universitaires et partenaires professionnels afin de prendre en compte l'ambition du texte et de le confronter à la pratique pour faire émerger les difficultés qu'il peut soulever. La diversité des partenaires et surtout leur représentativité de différents intérêts donnent toute leur force aux analyses et propositions communes.

Le rapport sera publié aux éditions Lextenso au 1^{er} trimestre 2026.

Inscription obligatoire : <https://tinyurl.com/mv5mpzmd>

Contact : chaire-droitt delaconsommation@cyu.fr

Suivez-nous sur les réseaux :  